

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 26 avril 2016, à Ousse (64), les fondateurs de l'association Pelote Basque Oussoise se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- M. Olivier Mariaud, rue de l'Eglise 64320 OUSSE
- M. Gregory Chassagne, 7bis Lou Beroy Cami 64320 OUSSE
- M. Julien Layous, 7ter Lou Beroy Cami 64320 OUSSE
- M. Nicolas Layous, 1 Lou Beroy Cami 64320 OUSSE
- M. Christophe Bernard, 5 impasse des Chèvrefeuilles 64320 OUSSE
- M. Christian Seville, 1bis Lou Beroy Cami 64320 OUSSE
- M. Bastien Cintas, 4 chemin Lasmugues 64320 OUSSE
- M. Marc Biletta, 26 rue de l'Eglise 64320 OUSSE
- M. Denis Semmau, 50 avenue des Lilas 64000 PAU
- M. Olivier Mariaud est nommé président de séance ;
- M. Nicolas Layous est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts :
- Désignation des membres du Comité Directeur et du bureau initial;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne M. Olivier Mariaud, M. Grégory Chassagne, M. Julien Layous, et M. Nicolas Layous en qualité de membres du Conseil d'Administration et M. Olivier Mariaud, M. Grégory Chassagne, M. Julien Layous, et M. Nicolas Layous en qualité de membres du bureau. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Composition du Bureau initial:

Président : Olivier Mariaud Trésorier : Grégory Chassagne Trésorier Adjoint : Julien Layous Secrétaire : Nicolas Layous

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10€.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Olivier Mariaud aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

A Ousse, le 26 Avril 2016,

Olivier Mariaud Président de Séance Nicolas Layous Secrétaire de Séance